

# Compte-rendu du conseil d'école du mardi 21 juin 2022

3<sup>ème</sup> trimestre 2021/2022

## Présents :

Commission aux affaires scolaires : M. Ulrich (maire) – Mme Jernasz

Comité des parents : Mme Azirar – Mme Sansiquier – Mme Dehlinger - Mme Helbert  
Mme Baldensperger - M. Tavergne - M. Metzger

Enseignants : M. Dorffner - M. Jonas

Excusés : Mme Truchelu - Mme Frey - Mme Braun

La séance est ouverte à 17 h 30.

M. Jonas débute le conseil en remerciant les partenaires de l'école : les représentants des parents d'élèves élus au conseil ainsi que les membres de la commission aux affaires scolaires représentant la commune pour leur participation aux réunions du conseil d'école mais aussi les parents d'élèves pour leur participation à tous les événements auxquels ils participent tout au long de l'année (piscine, spectacles, sorties ...) qui sans eux, ne pourraient pas avoir lieu.

Les points à l'ordre du jour sont successivement abordés.

## **1. Effectifs, répartition, organisation 2022/2023.**

M. Jonas confirme l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe pour la rentrée 2022. Ce sera une classe de CP/CE1 tenue par madame Caroline ZACHARY. L'ouverture de classe a pu être réalisée car les classes de CP et de CE1 ne doivent pas excéder 24 élèves ce qui aurait été le cas s'il n'y avait pas eu d'ouverture de classe.

Les effectifs pour la rentrée 2022 sont de 110 élèves contre 98 en 2021 répartis de la façon suivante :

- CP de 22 élèves
- CP-CE1 de 21 élèves (9 CP et 12 CE1)
- CE1-CE2 de 21 élèves (9 CE1 et 12 CE2)
- CE2-CM1 de 24 élèves (10 CE2 et 4 CM1)
- CM1-CM2 de 22 élèves (7 CM1 et 15 CM2)

16 CM2 de cette année vont au collège (15 à Achenheim et 1 à Drusenheim)

Cette année encore les CM2 vont recevoir un recueil des Fables de La Fontaine et les CM1 un agenda éducatif.

La rentrée scolaire est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## **2. Bilan des actions du projet d'Ecole 2021-2022**

Monsieur Jonas présente la nouvelle évaluation des écoles.

Des évaluations d'école seront généralisées à partir de la rentrée prochaine. Les enseignants feront leur autoévaluation ; les partenaires des écoles (commune et parents) seront également mis à contribution. L'école sera également scrutée par des personnes extérieures (professeurs, cadre de l'éducation nationale, inspecteurs d'autres circonscriptions...) pour évaluer le fonctionnement de l'école. Et à partir de toutes ces évaluations, un nouveau projet d'école sera élaboré. Nous devrions être évalués en 2025-2026, donc pour le moment nous poursuivons le projet d'école déjà en vigueur depuis 2019

Pour rappel, cette année encore, de nombreuses actions n'ont pas pu être menées du fait de la pandémie et du protocole sanitaire strict qui empêchait notamment le brassage des élèves.

Monsieur Jonas rappelle les 3 objectifs de notre projet d'école et les bilans des différentes actions pour cette année :

### **1) Développer le langage de communication, les savoirs fondamentaux et les compétences**

Les actions portent sur la maîtrise de la langue et des divers langages (actions en faveur du vocabulaire, de l'orthographe, de l'écriture et de la copie, de la littérature)

- mise en place de dictées quotidiennes
- travail renforcé en vocabulaire
- travail régulier en écriture et copie
- travail avec la Médiathèque
  - Les élèves ont travaillé sur le thème des contes
  - Les élèves ont aussi pu emprunter des livres tous les mois
  - Toute l'école a participé au défi des Incorruptibles

## **2) Apprendre à bien vivre ensemble, agir ensemble, respecter autrui et responsabiliser chacun**

Les actions portent sur la vie en commun, la mise en œuvre de projets ou manifestations en commun), l'élaboration de jeux régulés...

Le conte musical 'Les trois cheveux d'or de l'ogre', a pu être mené à son terme, concrétisé par 2 concerts avec les musiciens de Batterie fanfare de Hangenbieten, le 17 juin à Hangenbieten et le 28 juin au Dôme de Mutzig

Le retour des écolades est prévu le lundi 4 juillet (activités athlétiques, le matin – jeux collectifs, l'après-midi)

## **3) Améliorer la prise en charge des élèves à besoins particuliers**

Les actions portent sur le soutien et l'accompagnement des élèves en difficulté, l'adaptation de l'environnement à ces élèves à profil particulier.

La mise en place des APC, du tutorat, de la pédagogie différenciée a été menée comme les autres années.

Les liaisons GS/CP et CM2/6ème ont eu lieu cette année.

## **3. Bilan des actions du 3ème trimestre**

- Les CM2 ont passé une matinée au collège d'Achenheim à la découverte de leur nouvel environnement l'année prochaine. Ils ont présenté 2 contes en lectures dialoguées, ont découvert les locaux du collège, le CDI et participé à une animation proposée par Mme Maulin, la responsable du CDI.
- Comme depuis de nombreuses années, le vote des Incorruptibles a eu lieu en mai. C'est un travail en collaboration avec la médiathèque pour toutes les classes.
- Toute l'école a assisté au mois de mai, à un spectacle au Préo, à Oberhausbergen. Le spectacle 'Panique dans la forêt' proposé par le groupe Wheepers Circus. C'est un spectacle musical qui a énormément plu aux enfants.
- L'école avec deux classes de Kolbsheim ont présenté, un conte musical ' Les cheveux d'or de l'ogre', lors de 2 concerts avec les musiciens de Batterie fanfare de Hangenbieten (17 et 28 juin)
- Le lundi 16 mai, les classes de Mmes Frey et Braun, se sont rendues à Blaesheim pour une visite de ferme.
- Le jeudi 30 juin, les classes de M. Dorffner et M. Jonas participeront à une grande randonnée près de Lutzelhouse.
- Le vendredi 1er juillet, les classes de Mmes Frey et Braun se rendront à Kutzenhausen à la Maison Rurale de l'Outre-Forêt
- Début juillet, nous organisons les Ecolades : rencontres sportives interclasses en athlétisme et sport collectif (lundi)
- Les CE2 ont passé leur permis piéton le mardi 21 juin.
- Les CM2 ont passé eux leur permis internet le même jour

Les parents félicitent l'école pour le spectacle « Les cheveux d'or » organisé avec la batterie fanfare de Hangenbieten qui était très réussi.

## **4. Absence et vacances**

Monsieur JONAS précise qu'il y a de plus en plus d'absences pour convenance personnelle et qui sont de plus en plus longues. Tout au long de l'année, certaines familles partent en vacances sur le temps scolaire et quelquefois sans prévenir les enseignants.

Monsieur JONAS rappelle l'obligation scolaire et l'obligation d'assiduité et la présence d'un calendrier scolaire qui s'applique à l'ensemble de la communauté scolaire.

\* En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants âgés de 3 à 16 ans. Pour bénéficier de cette instruction, les enfants inscrits dans un établissement scolaire, public ou privé, sont tenus d'y être présents. Les modalités de contrôle et de traitement des absences sont organisées d'abord au niveau de l'établissement puis au niveau de l'inspection académique.

\* D'autre part, l'article L521-1 précise les contours de la réglementation en matière de calendrier scolaire. "L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Ce calendrier justement est national pour éviter des départs anarchiques en vacances pour garder une atmosphère de travail continu et régulier dans les classes.

En conséquence, les élèves ont une obligation scolaire, obligation scolaire qui s'applique aux enfants âgés de 3 à 16 ans, et aussi une obligation d'assiduité qui s'impose à tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire.

L'assiduité est la condition première de la réussite d'un élève et favorise durablement l'égalité des chances.

Les parents doivent fournir à leurs enfants un cadre familial stimulant, mais également surveiller leurs efforts, leur comportement et leur présence au sein de l'établissement.

L'absentéisme entraîne une rupture des apprentissages préjudiciable à la continuité de la scolarité.

L'absentéisme scolaire a des conséquences négatives à court et long terme sur les jeunes (redoublement, décrochage scolaire, prise en charge par la justice).

Ensuite, il rappelle aussi la démarche à suivre en cas d'absence :

- Moins de 2 jours : lettre de demande adressée au directeur de l'école
- Entre 3 et 4 jours : lettre de demande adressée à l'Inspecteur de circonscription sous couvert du directeur de l'école
- 5 jours et plus : lettre de demande adressée à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'Inspecteur de circonscription, sous couvert du directeur de l'école

Les parents du conseil sont effectivement surpris de ce nombre croissant d'absences pour départ en vacances anticipé et constatent que l'école perd de son importance et de son statut auprès de certains enfants.

### **5. Protocole de lutte contre le harcèlement à l'Ecole**

Monsieur JONAS fait le point sur ce qui est du harcèlement :

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Le programme pHARe, un plan de prévention du harcèlement, a été mis en place pour accompagner les victimes mais aussi les harceleurs. Dès qu'il y a suspicion de harcèlement la procédure est lancée et tout doit être rapporté par écrit. On garde une trace écrite de tous les entretiens et les rencontres avec les différents protagonistes.

La procédure se veut rapide pour une efficacité quasi immédiate.

Toutes les écoles mettent maintenant en place un protocole de lutte contre le harcèlement qui comprend :

- La formation des équipes pédagogiques d'ici 2023
- La constitution d'une équipe-ressource à l'échelle de la circonscription
- Des actions de sensibilisation au sein des écoles : 10h d'apprentissage chaque année du CP au CM2 sur ce thème spécifique
- La procédure spécifique de traitement de cas de harcèlement et d'accompagnement des victimes

### **6. Travaux à prévoir.**

Monsieur JONAS passe en revue les différents travaux à effectuer pour la rentrée.

La commune cherche également une solution pour accueillir les cours de religion. En effet, il n'y a plus de classe disponible suite à l'ouverture d'une 5ème classe.

### **7. Projet pour l'année scolaire 2022/2023 (classes de découverte, natation, kermesse, spectacles...)**

Comme les années précédentes, des projets sont à l'étude :

- des spectacles au Point d'Eau, au Préo, à l'opéra
- des classes de découvertes pour les 5 classes
- le carnaval avec les maternelles
- un cycle natation pour les CP, les CP-CE1, les CE1-CE2 et les CE2-CM1
- un projet patinoire pour les CP et CE1-CE2

**La séance est levée à 19h00.**

**Le secrétaire**

M. Frédéric DORFFNER



**Le directeur**

M. Pierre JONAS